

Extrait du registre des décisions

Bureau du 11 mai 2023

n° 062-23

Objet : *RS - Demande de subvention pour l'étude d'opportunité et de faisabilité de l'implantation d'un pôle de l'économie circulaire*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Corinne Charles à Franck Morat - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen

conseillers excusés : 17

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Marcel Ferrari - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 11 mai 2023

délibération n° 062-23

objet **RS - Demande de subvention pour l'étude d'opportunité et de faisabilité de l'implantation d'un pôle de l'économie circulaire**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, et Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, rappellent que le projet d'agglomération « La fabrique du territoire 2.0 », actualisé en 2022, affirme notamment l'engagement de Grand Chambéry dans une dynamique de transition écologique.

Le document programmatique adopté regroupe 123 actions au nombre desquelles figure une mission d'étude de l'opportunité et de la faisabilité de l'implantation d'un pôle de l'économie circulaire sur le territoire de Grand Chambéry.

Cette étude se décompose en 3 phases :

- étudier l'opportunité de développer une synergie entre les différents acteurs de l'économie circulaire présents sur le territoire de Grand Chambéry :
 - o mettre à jour la liste des acteurs connus sur le territoire,
 - o étudier l'intérêt et l'opportunité d'élargir le périmètre (Grand Lac, Cœur de Savoie, Chambéry-Grand Lac Economie),
 - o aider à la définition d'une stratégie de l'économie circulaire territoriale,
- analyser la faisabilité d'implanter un pôle de l'économie circulaire sur le territoire de Grand Chambéry :
 - o analyse du tissu économique et des secteurs d'activité en lien avec le réemploi, la réparation et le recyclage,
 - o analyse des besoins techniques spécifiques,
 - o analyse des aspects économiques du projet,
 - o analyse des solutions d'exploitation possibles en fonction des natures d'activité à héberger,
- proposer une analyse territorialisée des possibilités d'implantation d'un pôle de l'économie circulaire sur le territoire de Grand Chambéry :
 - o les surfaces nécessaires à mobiliser (bâties ou non bâties),
 - o les typologies d'activités à accueillir sur un ou plusieurs sites,
 - o identifier un/des site(s) compatibles avec le projet.

La durée estimative de cette mission est fixée à 9 mois et son montant est de 45 275 € HT. Il est proposé de solliciter le Département de la Savoie afin de subventionner cette mission d'étude de l'opportunité et de la faisabilité de l'implantation d'un pôle de l'économie circulaire au titre du Contrat départemental 2023.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour les demandes de subventions,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite du Département de la Savoie dans le cadre du Contrat départemental une subvention la plus élevée possible pour le financement de la mission d'étude de l'opportunité et de la faisabilité de l'implantation d'un pôle de l'économie circulaire sur le territoire de Grand Chambéry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les demandes de subventions dans le cadre de cette mission,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

062-23

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention pour l'étude d'opportunité et de faisabilité de l'implantation d'un pôle de l'économie circulaire

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29416H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29416H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023